

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer Du lundi 14 octobre 2019

Le lundi 14 octobre 2019, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 1<sup>er</sup> octobre 2019 se sont réunis à la Mairie, en session extraordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

**Présents :** Daniel VINCENT - Martine CUSSY - Jean-Paul FANET - Annick DELFARRIEL-Emmanuelle JARDIN-PAYET - Pierre SCHMIT - Gilbert TALMAR - Sophie LE PIFRE - André LECLAIRE - Pascal GUEGAN - Abdelaziz BALADI - Michel TOURNIER - Jacques FRICKER- Jean-François MORLAY (à partir du point n°7) formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Roger HUET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS  
Marc BENICHON donne pouvoir à Gilbert TALMAR  
Céline BLANLOT donne pouvoir à Daniel VINCENT  
Jessica PIERRE donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET  
Jean-François MORLAY donne pouvoir à Pierre SCHMIT (du point n°1 au point n°6)  
Anne GOURLIN donne pouvoir à Jacques FRICKER  
Annick BELZEAUX - Laurence DUPONT - Eric JAMES

**Secrétaire de séance :** Pierre SCHMIT

### **Ordre du jour**

Monsieur le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour le point n° 6 concernant la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour le lot photovoltaïque du pôle enfance jeunesse et socio-culturel, compte-tenu des dernières modifications techniques du lot. Ce point sera présenté lors du prochain conseil.

### **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du Lundi 9 septembre 2019.**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 9 septembre 2019.

### **2°) Décision budgétaire modificative n°3/2019 - Commune**

La présente décision modificative a pour objet de voter des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de décision budgétaire modificative n°3/2019 présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES	BP+DM1+DM2	DM3/2019	BP+DM1+DM2+DM3
<b>011 - Charges à caractère général</b>			
60611 - Eau et assainissement	16 500,00 €	-2 597,00 €	13 903,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	68 500,00 €	6 700,00 €	75 200,00 €

60633- Fournitures de voirie	1 800,00 €	2 800,00 €	4 600,00 €
6064 - Fournitures administratives	6 000,00 €	1 000,00 €	7 000,00 €
6065 - Livres , cassettes, etc...	8 406,00 €	848,00 €	9 254,00 €
61521 - Terrain	6 431,00 €	2 000,00 €	8 431,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	28 810,00 €	-5 400,00 €	23 410,00 €
<b>012- Frais de personnel</b>			
6411 - Personnel titulaire	634 000,00 €	-15 000,00 €	619 000,00 €
6413 - Agent non titulaire	42 000,00 €	15 000,00 €	57 000,00 €
<b>022 – Dépenses imprévues</b>			
022- Dépenses imprévues	5 351,00 €	-5 351,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>			<b>0,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT - DEPENSES</b>	<b>BP+DM1+DM2</b>	<b>DM3/2019</b>	<b>BP+DM1+DM2+DM3</b>
<b>Opérations financières</b>			
2041582 – Autres groupements	64 057,40 €	-8 000,00 €	56 057,40 €
<b>Opérations non affectées</b>			
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	17 444,00 €	17 444,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	62 235,00 €	-14 400,00 €	47 835,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	26 150,00 €	3 300,00 €	29 450,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	28 547,00 €	1 656,00 €	30 203,00 €
<b>Opération 20 - PEJS</b>			
21531 - Réseau adduction eau potable	0,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
21534 - Réseau électrification	15 000,00 €	-1 800,00 €	13 200,00 €
21538 - Autres réseaux	5 722,43 €	-4 268,00 €	1 454,43 €

21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	4 268,00 €	4 268,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES</b>			<b>0,00 €</b>

### **3°) Communauté urbaine Caen la mer – Fonds de concours voirie 2019**

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle en matière d'espaces publics, l'opération sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Caen la mer portant sur la réfection de chaussée et de trottoirs, la réfection du réseau eaux pluviales sur le territoire de la commune va démarrer. Cette phase comprend :

<b>Lieux</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>
RD 14	Réfection d'îlot	1 069,95 €
Rue du Bac du Port - Rue Mme Henri Spriet	Réfection voirie	5 377,45 €
Rue du Prat	Réfection voirie	7 547,55 €
Rue de la Mare aux Fanets	Réfection voirie	9 622,30 €
Chemin aux Romains	Réfection voirie	3 918,80 €
Rue de Pont l'Évêque	réfection voirie	17 795,50 €
Rue d'Angerville	Réfection eaux pluviales	13 495,10 €
Rue d'Angerville	Réfection voirie	54 936,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>113 763,31 €</b>

pour un montant total de 113 763.31 € HT soit 136 515,97 € TTC.

L'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les fonds de concours peuvent être versés par les communes membres et la Communauté Urbaine après accord concordants de leurs organes délibérant, le montant total des fonds de concours ne pouvant excéder la part de financement assurée, hors autres subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. Le montant maximum est ainsi calculé : 1/2 montant HT de l'opération – les autres subventions éventuelles.

Dans le plan de financement de l'opération, il est prévu un fonds de concours apporté à la Communauté Urbaine à hauteur de 50 000 €.

Ce fonds de concours étant inscrit au budget de la commune il est nécessaire de délibérer afin que la Communauté Urbaine puisse le prendre en compte dans le plan de financement et l'inscrire à son budget.

Ce fonds de concours sera versé à la Communauté Urbaine Caen la mer dans les conditions suivantes :

- 50% du montant du montant prévisionnel indiqué à l'article 2 soit 25 000 € à la date de signature de la convention ci-annexée.
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation du bilan financier précisant les dépenses réellement décaissées et les autres recettes notifiées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de verser à la Communauté Urbaine un fonds de concours d'un montant de 50 000€, (cinquante mille euros) relatifs à l'opération de réfection de chaussées, trottoirs et eaux pluviales, programmation 2019.
- autorise le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **4°) Modification du contrat d'apprentissage « CAP Petite enfance »**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a créé en 2002 un poste en contrat d'apprentissage pour un CAP Petite Enfance à temps complet pour l'école maternelle. La réglementation concernant la rémunération des apprentis ayant évolué, il convient de mettre à jour la délibération.

Ainsi la rémunération sera calculée conformément à la réglementation en vigueur suivant l'âge de l'apprenti et le niveau de formation (2<sup>ème</sup> année du CAP).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à créer un poste contrat d'apprentissage pour un C.A.P. petite enfance dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- précise que la rémunération sera calculée sur la base d'un pourcentage du SMIC en vigueur suivant l'âge de l'apprenti recruté.
- laisse toute latitude au Maire dans le choix de la personne recrutée sur ce poste.

#### **5°) CAF renouvellement du contrat enfance jeunesse**

Monsieur le Maire indique que le troisième contrat enfance jeunesse a pris fin au 31 décembre 2018 et qu'après avoir rencontré la Caisse d'Allocations Familiales, il y a lieu de solliciter son renouvellement pour la période 2019-2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019/2022.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et toutes les pièces utiles à ce dossier.

## **6°) SDEC Energie : Délégation Temporaire Maîtrise d’Ouvrage pour le lot photovoltaïque du pôle enfance jeunesse et socio-culturel**

Point ajourné.

## **7°) Informations du maire, des maires-adjoints et conseillers délégués**

### **Convention de financement « Les sables animés 2019 »**

Monsieur le Maire rappelle que les sables animés, manifestations des communes du littoral de CAEN LA MER ont eu lieu le samedi 20 juillet 2019 à Hermanville-Sur-Mer /Lion-sur-Mer et le vendredi 26 juillet à Colleville-Montgomery. La commune de Ouistreham a souhaité privilégier un soutien financier à l’opération Hermione, qui valorise également le littoral et le nautisme de Caen la Mer opération complémentaire de l’opération des Sables animés. Pour cette 13<sup>ème</sup> édition, il appartient à Hermanville-Sur-Mer /Lion sur mer et Colleville Montgomery de mener à bien « Les Sables animés » sur leurs communes respectives afin d’y promouvoir l’attractivité touristique du littoral de CAEN LA MER, en proposant une découverte de jeux de plain, de spectacles et de sports de plage pour toute la famille.

La communication reste à la charge du service communication de la Communauté Urbaine Caen la Mer. Le bureau communautaire de Caen la Mer, par délibération du 23 mai 2019 a alloué notamment les subventions suivantes :

- 6500 € à la commune d’Hermanville-sur-Mer
- 6500 € à la commune de Lion-sur-Mer

Les communes de Lion sur mer et d’Hermanville-Sur-Mer se sont entendues sur le fait de faire porter l’ensemble de l’organisation de la manifestation sur la seule commune d’Hermanville-Sur-Mer. En échange la commune de Lion-sur-mer reverse l’ensemble de la subvention qui lui a été allouée par la communauté urbaine à la commune d’Hermanville-Sur-Mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement concernant les sables animés 2019 et toutes les pièces utiles à ce dossier.

**PLU : l’enquête publique** se déroule du lundi 14 octobre 2019 au vendredi 15 novembre 2019. Le projet de PLU est consultable en ligne sur les sites internet d’Hermanville-Sur-Mer (<https://www.hermanvillesurmer.fr>) et de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie ([www.caenlamer.fr](http://www.caenlamer.fr)) pendant toute la durée de l’enquête.

Un registre d’enquête est ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l’enquête à la mairie d’Hermanville-Sur-Mer et à l’hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Pierre MICHEL se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie d’Hermanville-Sur-Mer :

- le lundi 14 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 30 octobre 2019 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 15 novembre 2019 de 14h00 à 16h30.

Les observations pourront également être adressées :

- Par écrit à l’attention du commissaire enquêteur, sous pli cacheté, au siège de l’enquête : mairie d’Hermanville-Sur-Mer, 144 Grande rue 14880 Hermanville-Sur-Mer.

- Par voie électronique à l'adresse courriel suivante : [enquete.plu.hermanvillesurmer@caenlamer.fr](mailto:enquete.plu.hermanvillesurmer@caenlamer.fr). Elles seront versées au registre d'enquête.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le 15 novembre 2019 à 16h30.

**Garderie périscolaire** : Suite au départ de Mme BOSSARD (disponibilité pour convenances personnelles), la commune a recruté Madame Delphine BOURDET comme adjoint d'animation à la garderie périscolaire à raison de 13.50 hebdomadaires.

**Cérémonie des vœux du maire** : vendredi 10 janvier 2020 à 19h30 – salle polyvalente de Biéville Beuville.

**Distribution du colis** : samedi 14 décembre 2019.

**Repas des aînés** : samedi 11 janvier 2020 à 12h00.

**Agitateens** : Madame Annick DELFARRIEL, Maire-adjoint chargée de l'enfance et la jeunesse indique que grâce aux actions organisées par les Agitateens pour leur séjour culturel à Londres (loto : 1 800€), le reste à charge pour les jeunes s'élèvera à environ 100€ par enfant.

**Comité de pilotage du Plan Mercredi** : Réunion le mercredi 16 octobre 2019.

**Réseau jeunesse** : Madame DELFARRIEL indique que le réseau jeunesse de Caen la mer réunissant 25 communes du territoire s'est rencontré le jeudi 10 octobre pour faire un bilan de la saison. Le réseau a pu mettre en place différentes actions auprès de la jeunesse : raid aventure, rencontres sportives, séjour à l'étranger entre autres. Le réseau réfléchit sur l'avenir de ce dispositif avec notamment la possibilité de créer un poste de coordinateur. Le réseau est en contact avec différents partenaires pour essayer de trouver des financements (CAF, Conseil Départemental, DRJS). Le réseau présentera le fruit de son travail en bureau communautaire.

**SYVEDAC** : Monsieur VINCENT, Maire-adjoint représentant la commune et la Communauté Urbaine Caen la mer au SYVEDAC fait un compte-rendu de sa réunion du 24 septembre 2019 au sujet de l'adhésion du SYVEDAC à la Société Publique Locale NORMANTRI. Monsieur VINCENT indique que le SYVEDAC a conclu un marché pour les « prestations de réception, tri et conditionnement des emballages et journaux magazines » avec la société Guy Dauphin Environnement (GDE) du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023. A la suite de l'incendie du centre de tri GDE en décembre 2018, en application du principe de continuité de service exigé au cahier des charges du marché, la société GDE a confié la réalisation des prestations à deux sous-traitants : la société PAPREC via son centre de tri situé près de Rennes et la société VALORPOL 72 via son centre de tri situé au Mans. GDE assume actuellement le surcoût mais a porté une réclamation auprès du SYVEDAC.

Le SYVEDAC a lancé une étude pour la réorganisation du tri autour d'un périmètre qui rassemble les collectivités des départements de la Manche, du Calvados et du nord de l'Orne. Les conclusions de l'étude ont fait ressortir la pertinence d'un projet public articulé autour de :

- La mutualisation de la fonction tri.
- La mutualisation des coûts de transports, avec un barycentre technique et économique situé à proximité de Caen.

- La création d'une Société Publique Locale (SPL) pour porter l'investissement et exercer la mission tri. Investissement : 32 613 5000 € financés par apport de capital social provenant des communes membres de la SPL, 2 850 000€ de subventions et le reste financé par emprunt.

La SPL sera dénommé NORMANTRI dont le siège social est fixé à Colombelles 9 rue Francis de Pressenssé. Il s'agira d'un acteur opérationnel dédié au transport, au tri et au conditionnement des collecteurs sélectifs d'emballage (hors verre), de papier et de cartons.

Les membres du SPL sont :

- |  |   |                              |
|--|---|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• SYVEDAC</li> <li>• SEROC</li> <li>• SMICTOM de la Bruyère</li> <li>• SMEOM de la région d'Argences</li> <li>• CC pays de Falaise</li> <li>• CA Lisieux Normandie</li> <li>• CC Terre d'Auge</li> <li>• CC Cingal Suisse Normande</li> </ul> | } | Calvados : 688 875 habitants |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• CA du Cotentin</li> <li>• Syndicat mixte du Point Fort</li> <li>• CC Coutances Mer et Bocage</li> </ul>   | } | Manche : 364 060 habitants   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIRTOM de la région de Flers Condé</li> <li>• SDICTOM de ma région d'Argentan</li> </ul>  | } | Orne : 131 227 habitants     |

Soit une population de 1 184 162 habitants

**Travaux de voirie rue d'Angerville** : Monsieur le Maire-adjoint chargé des travaux explique que les effacements des réseaux d'Angerville sont en cours. Les travaux de voirie seront repoussés à octobre 2020 car la Communauté Urbaine Caen la mer a décidé de refaire le réseau eau potable et assainissement dans la Rue (canalisations et reprise de branchements). De même, il faut traiter les problèmes d'eaux pluviales, car après plusieurs passages caméra il s'avère qu'il n'y a pas de pluvial en plusieurs endroits de la rue.

**Travaux d'eau potable** : Le syndicat eau potable Hermanville Lion Colleville avait lancé une consultation pour engager des travaux d'eau potable pour 250 000€ fin 2016 avant le transfert de la compétence à Réseau au 1<sup>er</sup> janvier 2017. A ce jour, aucun des travaux prévus n'avait été réalisé. Eau du Bassin Caennais qui remplace Réseau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 vient d'informer la commune d'Hermanville-Sur-Mer que les travaux programmés fin 2016 vont être réalisés.

**Café citoyen** : vendredi 29 novembre 2019 à 18h30 à la médiathèque sur le thème «RIP/RIC, quels enjeux ? ».

**Rencontre d'auteur – Yves Lecouturier** – Mercredi 16 octobre 2019 à 19h00 à la médiathèque. L'auteur normand revient pour présenter l'un de ses derniers livres : « Les maisons célèbres de Normandie », Tome 2.

**Saison culturelle** : vendredi 18 octobre à 18h30 à la médiathèque - soirée d'ouverture de la saison culturelle 2019-2020 en présence du Théâtre de Caen et de la Comédie de Caen.

**Agenda culturel et bulletin municipal** en cours d'impression : distribution à prévoir pour la fin de semaine. Un mail sera transmis au conseil municipal dès réception des documents.

### **8°) Question orale**

Aucune question.

Fin du conseil : 20h10

Prochain conseil : lundi 4 novembre à 19h00.